

J.A. Lausanne Domaine public

26

Bi-mensuel romand
N° 26 28 janvier 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Marx Lévy
Jean-Jacques Leu
Pierre Liniger
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 27 sortira de presse le jeudi 11 février 1965

Petite mécanique des intérêts de classe

Quand règne la prospérité, chacun y trouve son compte. C'est là une vérité-massue, qui met hors de discussion tout contradicteur. Les profits augmentent, certes, mais aussi les salaires réels. Et si vous vous obstinez à parler des intérêts de classe, vous risquez la remarque que votre vocabulaire date, qu'il fait quarante-huitard.

Et pourtant, rapprochez cinq décisions politiques récentes.

1. En 1963, nous sommes dans l'euphorie de la prospérité. Le rendement fiscal de la Confédération dépasse toutes les prévisions. Le boni est spectaculaire. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas alléger les charges du contribuable ? La revendication est formulée ; une initiative lancée. Le gouvernement et les Chambres cèdent volontiers à cette pression. Une réduction générale de 10 % de l'impôt de défense nationale est décidée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1963. La réduction n'est vraiment importante que pour les gros contribuables. Avantage au revenu.

2. L'inflation se développe. Ceux-là même qui l'ont activée en relançant de l'argent sur le marché décrètent : il est temps d'agir. On limite donc les crédits. L'argent devient plus rare, donc plus cher. Le taux de l'intérêt augmente. Celui qui possède une fortune de 100 000 francs placés à 3 % obtient désormais sans peine un rendement de 5 %. Le gain annuel est de 2000 francs. Avantage à la fortune.

3. La hausse de l'intérêt entraîne la hausse du taux hypothécaire. Lors du renouvellement de leur bail, les locataires sont informés qu'une augmentation de 1/4 % du taux correspond à une augmentation de 5 % du loyer. Pour beaucoup, cette augmentation-là est déjà entrée en vigueur. Les banquiers suisses viennent de demander au Conseil fédéral d'autoriser pour les loyers soumis au contrôle une hausse de 10 %. Un locataire payait 300 francs. Il paiera 330 francs. La perte annuelle est de 360 francs. Désavantage au locataire.

Etude de détail du point 3. On répond couramment que les hausses de salaires compensent entièrement ces augmentations de loyer. Admettons, encore que beaucoup de personnes vivent de revenus fixes. Mais la hausse des loyers n'est enregistrée qu'une seule fois par année, en mai, par l'indice des prix, abusivement nommé indice du coût de la vie. Il y a donc inévitablement un décalage de plusieurs mois. D'autre part, lorsque l'indice bouge, c'est en général à la fin de l'année que les salaires sont réajustés,

le plus souvent sans effet rétroactif. Exemple de cet effet cumulatif : une hausse intervient en septembre 1964, elle est répercutée par l'indice en mai 1965, le salaire est adapté en janvier 1966. Nous avons admis que la hausse du loyer de 30 francs allait être entièrement compensée. Mais ce sera avec seize mois de retard. Perte de 480 francs. La micromécanique de classe a donc aussi son importance. Reportez ces légères oscillations sur l'ensemble d'une masse salariale, vous obtenez des déplacements de revenus considérables. Désavantage aux salariés.

4. Deux ans après ses largesses, la Confédération découvre que les ressources vont lui manquer pour faire face à l'importance des investissements publics. Et voilà qu'elle devra augmenter les impôts. Va-t-elle reprendre les abattements de l'impôt fédéral direct ? Non. Ce qui est donné est donné. On augmentera les impôts indirects. C'est ainsi que l'on envisage de financer le développement des universités en instituant un impôt sur les boissons. Cette manière de faire sera très morale : les piliers de bistrot feront les puits de science. Et puis les revenus modestes qui étaient dispensés de l'impôt de défense nationale « contribueront » eux aussi. Désavantage au consommateur.

5. La commission du Conseil national vient de décider de proposer la suppression du droit de timbre sur les coupons ; celle du Conseil des Etats, sous la présidence du conseiller aux Etats soleurois Karl Obrecht, membre depuis 1963 du conseil d'administration de Nestlé, en avait fait autant.

Cet impôt frappe de 3 % le revenu des actions et des obligations. Il rapporte une centaine de millions à la Confédération.

Ainsi, au moment où l'Etat cherche de nouvelles ressources et charge de taxes indirectes le consommateur, la majorité des parlementaires suisses s'apprête à offrir un somptueux cadeau à la fortune. C'était là une vieille revendication de l'Association des banquiers. Le moment est bien choisi pour lui donner satisfaction. D'un côté, on « éponge », pour lutter contre l'inflation, l'argent dit surabondant ; mais on trouve logique, simultanément, de remettre cent millions dans le circuit économique.

Il y a en Suisse 4500 millionnaires (ou multi-millionnaires) frappés par cet impôt. Pour chacun d'eux, le gain sera de 1800 francs.

Avantage à la fortune.

1, 2, 3, 4, 5. Qui mène ?

Nestlé: une entreprise géante condamnée à grandir éternellement

M. Max Petitpierre, qui préside le conseil d'administration de la Holding Nestlé, écrivait au rédacteur responsable de D. P., en date du 10 décembre 1963 : « Les entreprises industrielles ne sont pas un corps étranger dans notre pays. En particulier celles qui exportent leurs produits ou en fabriquent ailleurs contribuent largement à sa prospérité et à son rayonnement dans le monde. L'élévation du niveau de vie de la population suisse est due, dans une mesure sensible, au résultat de leurs efforts. Les succès d'une entreprise apportent au surplus des avantages à tous ceux qui lui sont attachés, à quelque échelon que ce soit. Sous notre régime démocratique, il n'y a aucune contradiction entre l'Etat et l'économie. Participer à l'activité d'industries suisses n'est pas desservir l'intérêt général. »

Nous n'avons le pied sur aucun échelon de cette entreprise quel qu'il soit ; nous participons donc plus à son rayonnement qu'à sa prospérité ; nous goûtons plus son fumet que ses rôts. Pourtant, nous sommes sensibles à l'argument de M. Petitpierre : Nestlé sert l'intérêt général. L'un des membres de « Domaine Public » inventa même pour Nestlé l'expression : entreprise privée d'intérêt public.

Que peut signifier cette formule ? Après avoir ouvert un débat général et théorique sur l'Etat et les grandes entreprises (D. P. 14), nous avons décidé de tenter une description de Nestlé. Ouvrons donc l'album !

La recherche de l'information

Nestlé est une des plus grandes entreprises du monde. On sait que la revue économique américaine « Fortune » donne régulièrement un classement des entreprises industrielles par ordre de grandeur. Pour 1963, la hiérarchie des plus importantes entreprises capitalistes du monde, non compris les entreprises américaines, s'établissait ainsi :

1. Royal Dutch / Shell ;
2. Unilever ;
3. National Coal Board ;
4. British Petroleum ;
5. Nestlé.

Si l'on ajoute que Philips est au 7^e rang, Volkswagen au 8^e, Siemens au 9^e, Krupp au 13^e, Hitachi au 15^e, Renault au 22^e, etc., on aura une première idée, par comparaison avec ces industries mondialement

Suite en page 3

L'enquête du prof. R. Meili:

Le niveau intellectuel des enfants suisses varie-t-il d'une région à l'autre?

Il faut assurer la relève des cadres scientifiques, dit le rapport Hummler, et ne pas négliger les autres professions universitaires, dit le rapport Schulz. Alors, donnez à l'université les moyens qui lui permettront de doubler l'effectif des étudiants, dit le rapport Labhardt. Ce sont Hummler, Schulz, Labhardt nos 3 Suisses 1964. Mais où trouver ces forces nouvelles, où lever les troupes fraîches qu'ils réclament ? La réponse vient, toujours la même : puisez dans les réserves intellectuelles latentes du pays ! On sait que certains milieux professionnels (ouvriers, petits paysans) sont sous-représentés à l'université. On sait, un peu moins il est vrai, que certaines régions géographiques ne fournissent que de trop faibles contingents pour la relève.

Mais quelle est la richesse réelle de ces réserves encore peu exploitées ? Sur ce sujet, la discussion, souvent, tourne court : avec plus de passion que d'arguments, les pessimistes insistent sur l'importance des facteurs héréditaires, les optimistes sur le rôle décisif du milieu et de l'instruction. Aussi est-il passionnant pour clarifier le débat de connaître l'influence d'une autre variante: celle du milieu régional. C'est à ce sujet que l'Institut de psychologie de l'Université de Berne, sous la direction du professeur Meili, a consacré une enquête que publie le Bulletin du Centre suisse pour l'étude de la relève professionnelle et scientifique (N° 6, octobre 1964).

De Paris à Berne

Sur l'influence régionale, on disposait, dans la littérature psychologique, de l'enquête française conduite par Henri Piéron qui, pendant la dernière guerre, de 1941 à 1944, a testé 100 000 enfants français de 6 à 12 ans. Le critère pour le choix des régions était, simplement, la grandeur des localités. Voici en points, qui permettent de juger les écarts, les résultats obtenus dans diverses régions pour des enfants français de 11 ans :

Ville de 100 000 habitants et plus :	136,8
Ville de 20 000 à 100 000 habitants :	139,8
Ville de 2 000 à 20 000 habitants :	135,8
Campagne, moins de 2 000 habitants :	131,4

L'écart régional est confirmé lorsqu'on compare les résultats obtenus par les enfants qui appartiennent au même milieu socio-professionnel, mais qui habitent des régions différentes.

Enfants d'ouvriers dans des localités de :	
— plus de 2 000 habitants :	134,1
— moins de 2 000 habitants :	129,5

La différence est assez grande pour avoir statistiquement une valeur significative.

Mais en Suisse ?

Une enquête de sociologie, dirigée par le professeur Behrendt, qui avait pour objet « Les étudiants suisses à l'Université de Berne » (1960) arrivait à la conclusion que les grandes villes sont, par rapport à la moyenne, sur-représentées ; les petites villes et la campagne, sous-représentées. C'est le même professeur qui, dans son livre « La Société dynamique », soulignait l'influence considérable du milieu et déclarait (nous le citons, heureux de trouver un écho bernois aux thèses que, souvent, nous soutenons ici) : cette influence, « nous ne pouvons la connaître faute d'une expérience suffisante. Et cette expérience nous ne pouvons l'acquérir, aussi longtemps

que nous ne sommes pas décidés à expérimenter à une grande échelle ».

Il était donc naturel qu'à Berne, en quête d'enquête, on se trouvât prêt à partir les premiers.

Cinq régions

Pour aboutir à des résultats scientifiques, les psychologues de Berne estimèrent insuffisante l'opposition traditionnelle et sommaire : ville, campagne. Le plateau et les territoires alpestres ne présentent pas les mêmes caractéristiques pour le sociologue et le géographe. Et même pour des régions physiquement identiques, il faut tenir compte des différences économiques : un village ouvert au tourisme n'offre pas le même visage qu'un village isolé. Donc, cinq régions furent retenues. Nous donnons entre parenthèses à titre d'exemple le nom de quelques localités choisies dans ces régions :

- Grandes villes (Berne, Zurich) ;
- Plateau industriel ou touristique (Berne: Aarberg ; Lucerne: Wolhusen ; Thurgovie: Weinfelden, etc.) ;
- Plateau pauvre en industrie ou en tourisme (Lucerne: Adligenswil ; Argovie: Wil, etc.) ;
- Alpes industrielles ou touristiques (Uri: Andermatt ; Glaris: Braunwald ; Appenzell: Heiden ; Grisons: Arosa, Saint-Moritz ; Valais: Zermatt, etc.) ;
- Alpes pauvres en industrie ou en tourisme (Uri: Seedorf ; Glaris: Elm ; Valais: Unterbach, etc.).

Cent dix localités furent atteintes, dont 45 pour les seules régions montagnardes pauvres. L'examen porta sur 1842 enfants de 11 ans, des deux sexes. En moyenne, 400 par région ; la base de l'enquête est donc suffisamment large. Remarquons que pour faciliter le dépouillement et garantir la valeur des comparaisons, les enquêteurs se sont limités à la partie alémanique du pays. C'est probablement pour cette raison que le Jura qui offre des caractères géographiques et économiques originaux n'a pas pu, utilement, être pris en considération. Enfin dans les villes, des enfants de tous les types d'enseignement, y compris, par exemple, les classes de développement, furent examinés dans une proportion correspondant à la répartition de toute la population scolaire.

Les épreuves

Des enfants de 11 ans furent choisis. Plus jeunes, auraient-ils travaillé dans les mêmes conditions ? D'ailleurs, pour des enfants de moins de onze ans, des tests solidement éprouvés manquent. En revanche, des enfants de plus de onze ans auraient été dispersés dans des types d'enseignement trop différents.

Les épreuves se divisaient en deux séries : l'une, portant sur les connaissances verbales et arithmétiques ; l'autre se présentant comme une batterie de six tests d'intelligence (analogies entre des formes, séries de nombres, etc.).

Dépouillement et résultats

Une échelle de points, allant de 1 à 100, permet de chiffrer les résultats des tests. Puis on put établir la moyenne de chaque région.

Le classement se présente de la manière suivante :

Région	Tests scolaires	Tests non scolaires	Moyenne
Villes	53,50	52,87	52,98
Alpes (avec ind. et tour.)	49,05	50,16	49,84
Plateau (avec ind. et tour.)	49,27	48,29	48,46
Plateau (sans ind. et tour.)	46,45	47,75	47,32
Alpes (sans ind. et tour.)	43,20	46,07	45,30

Ces différences sont assez grandes pour qu'on ne puisse les attribuer au hasard. Elles ont une signification.

Contre-épreuve

La première explication qui vient à l'esprit, c'est de ne voir dans les différences régionales que le reflet des différences socio-professionnelles. Les villes attirent des éléments dynamiques ; là se concentrent les cadres, l'administration, les professions libérales ; en comparaison, quelles ressources économiques offre un hameau alpestre ?

C'est la raison pour laquelle les enfants testés ont été aussi divisés en cinq catégories, selon la profession du père. Divisions assez sommaires, allant des cadres aux manœuvres. Le classement de l'ensemble des résultats par catégories professionnelles confirme ce que l'on sait depuis longtemps : l'importance du milieu familial est déterminante et cela dans toutes les régions. Mais, à l'intérieur d'une même catégorie, les résultats varient fortement d'une région à l'autre. Voici les différences pour la catégorie la plus homogène et la mieux définie, celle des manœuvres :

1. Ville (49,13) ; 2. Plateau industriel (46,39) ; 3. Alpes industrielles et touristiques (46,35) ; 4. Alpes ni industrielles ni touristiques (45,12) ; 5. Plateau non industriel (44,73). Entre 1 et 5, l'écart est suffisant pour être statistiquement valable.

La contre-épreuve est donc décisive. L'influence régionale est elle aussi un facteur déterminant — à un plus faible degré, il est vrai, que le facteur socio-professionnel.

Y a-t-il des réserves intellectuelles ?

Les psychologues bernois ont cherché à quel coefficient intellectuel correspondaient les résultats obtenus. En admettant qu'un coefficient intellectuel de 115 permette d'assurer, dans des circonstances normales, le succès d'une scolarité prolongée, ils estiment de la manière suivante les disponibilités intellectuelles de chaque région ; autrement dit, le nombre des enfants qui atteignent 115 représente, en pour cents de la population scolaire, les chiffres suivants :

Villes : 27,2 ; Alpes industrielles et touristiques : 15,1 ; Plateau industriel : 10 ; Plateau non industriel : 7,3 ; Alpes non industrielles et touristiques : 2,4.

L'interprétation des tests, selon un tel barème, semble, nous disons bien semble, porter un coup sérieux à la croyance en des réserves intellectuelles latentes qu'il suffirait d'« exploiter ». Et pourtant, en dépit des apparences, les résultats de l'enquête bernoise sont fort encourageants.

Ne faisons pas de compléments inutiles

La « Tribune de Genève » a publié dans son édition du 15 janvier un numéro intéressant, consacré à la politique économique.

Cinq personnalités répondent, tel est le titre de l'enquête. Ces cinq sont : M. Giovanola, directeur de

Giovanola, à Monthey ; M. Borel, conseiller aux Etats de Genève ; M. Kneschaurek, l'économiste saint-gallois ; M. Ghelfi, le secrétaire central de la F.O.M.H. et M. de Weck, directeur de l'Union de Banque Suisse.

On sait qu'ils furent interrogés séparément, sur la base d'un questionnaire écrit. La concordance des avis est d'autant plus frappante. Avec des nuances, tous réclament une politique économique à long terme et envisagent des réformes de structure, les

mesures actuelles prises pour lutter contre l'inflation n'étant que des palliatifs.

Mais alors que faut-il penser de ces quelques lignes de la correspondance syndicale suisse ?

« Hardmeier a renseigné la commission sur les résultats — décevants — d'un échange de vues entre le chef du Département fédéral de l'économie publique et les représentants des associations économiques centrales au sujet de la teneur du **programme conjoncturel complémentaire** qui doit ren-

Nestlé (suite)

Pédagogie et aménagement du territoire

Tout d'abord, faut-il le rappeler, les tests ne mesurent pas l'intelligence en soi, mais le degré de développement de l'intelligence; l'intelligence telle qu'elle est mise en valeur par tous les stimulants de l'instruction et du milieu.

Ensuite, on aurait tort de trouver ces chiffres décevants, car toutes les ressources que révèle l'enquête bernoise ne sont pas aujourd'hui mises en valeur. Est-ce que dans les régions alpêtres industrielles ou touristiques, le 15 % des enfants sont préparés pour une scolarité prolongée ?

Mais surtout, l'influence reconnue de la région montre que le développement d'un enfant n'est pas déterminé, sans recours, par la conjonction des dons innés et du milieu familial. Toute une influence diffuse s'exerce; elle est dans l'air, en quelque sorte. Il y a comme des civilisations locales. Par conséquent, existent des possibilités réelles de forcer les déterminismes. Les chances de l'éducation et de la liberté sont multiples.

En premier lieu, le rôle stimulant de l'éducation et de l'instruction scolaires devrait être renforcé. N'est-il pas frappant de constater que les villes donnent des résultats, dans les tests scolaires, toujours supérieurs aux résultats des tests non scolaires; pour les régions plus défavorisées, c'est très exactement l'inverse. Aussi est-il regrettable que certaines régions reculées aient une organisation scolaire peu poussée, alors que l'école, par un effort plus intensif, pourrait suppléer à l'insuffisance des stimulants ambiants. Le Canton de Vaud, dont on connaît l'extrême diversité géographique, envisage une réforme de ses structures scolaires. Mais il sera nécessaire — et cette nécessité est reconnue — d'expérimenter dans chaque type de région, si l'on veut mettre au point des méthodes pédagogiques efficaces. Et ce n'est pas seulement Vaud, mais de toute évidence chaque canton romand qui est directement concerné par l'enquête bernoise.

Souignons, aussi, le rôle important de certains moyens de communications: radio, TV, presse. Ce sont aussi des véhicules de culture. Leur intervention est primordiale pour corriger des inégalités géographiques.

Enfin, à plus long terme, cette enquête donne tout son sens à l'aménagement du territoire. Les urbanistes savent qu'il ne sera pas possible de développer et réanimer chaque village. Mais leur thèse est la suivante: l'essentiel, ce n'est pas de préserver chaque hameau, mais de stimuler la croissance de chaque région. A cette fin, il faut revitaliser les centres régionaux, il faut que les échanges s'y multiplient, que les activités s'y diversifient. Une politique de décentralisation qui orientera vers les centres régionaux la population active qui aujourd'hui se concentre exclusivement dans les villes, voilà ce qui permettra à un enfant d'Unterbach d'avoir les mêmes chances d'avenir qu'un enfant de Zurich.

L'égalité des chances: comment l'obtenir? Des bourses généreuses, une aide matérielle, oui; de nouvelles structures scolaires, oui; mais encore une volonté de faire vivre plus intensément chaque communauté régionale. Tout est dans tout.

forcer l'efficacité des mesures déjà prises pour tempérer les cadences de l'expansion. Cet entretien n'a pas abouti à des résultats concrets. » Comment peut-il y avoir accord entre des hommes de formations diverses sans que le gouvernement en tienne compte? Quelque chose est incompréhensible: cette défaillance de la volonté politique. Sur le diagnostic, les médecins s'accordent, mais on n'ose pas appliquer la thérapeutique. On craint que le remède salutaire ne soit trouvé trop amer.

connues, des dimensions titaniques de Nestlé. Autre point de repère: on ne trouve dans cette liste aucune autre maison suisse, à part Brown et Boveri au 55^e rang. Nos chimiques n'y figurent pas, et pourtant ils nous étaient apparus récemment comme avantageusement proportionnés. Compte tenu des entreprises américaines, Nestlé figurerait au 26^e rang des firmes mondiales, ce qui est remarquable quand on connaît les empires de la General Motors, de la Standard Oil, de Ford, de General Electric, etc. Nestlé est un géant. Il ne saurait donc passer inaperçu. Et son service d'information est rapide. Qu'on en juge! Celui qui, à Genève, le 24 avril 1964, achetait dans l'après-midi la « Tribune de Genève » pouvait lire (p. 29), le résumé du discours du président du conseil d'administration de Nestlé. Or, l'assemblée générale des actionnaires était convoquée pour ce même jour, pour ce même après-midi, à 15 heures, au Theater-Casino, à Zoug. Il fallait en conclure, comme il n'y a pas de miracle, que le rapport avait été diffusé à l'avance pour la presse, comme le sont les discours que les présidents de la Confédération prononcent à la journée officielle du Comptoir suisse. La même dignité s'attache aux grandes fonctions de l'Etat et de l'économie. M. Petitpierre peut garder le pli.

Un géant doué d'un service d'information rapide. La recherche de la documentation, pouvions-nous penser, allait être facile.

Première difficulté de l'information en démocratie

Le classement de « Fortune » est basé non sur le bénéfice net, mais sur le chiffre des ventes. Pour le groupe Nestlé, il est évalué en arrondissant à 7,9 milliards de francs. La même année, les recettes de la Confédération se sont élevées à 4,2 milliards. Il est peut-être un peu hasardeux de comparer les recettes publiques et un chiffre d'affaires. Néanmoins, il est permis d'affirmer que la surface financière de Nestlé est pour le moins égale à celle de la Confédération.

Toutefois, le chiffre avancé par « Fortune » est une estimation. La Holding Nestlé ne publie pas son chiffre d'affaires. Première lacune de notre information démocratique dans ce pays où il ne saurait y avoir de contradiction entre l'Etat et l'économie. Nous voilà donc obligés, nous qui habitons à deux pas de Vevey, cocontribuables du même Etat que Nestlé, nous voilà obligés de vérifier à d'autres sources les estimations d'une revue économique américaine.

Une banque genevoise, Lombard, Odier et Co., dans une étude financière sur Nestlé, déclare: « Le chiffre d'affaires consolidé n'est pas publié, mais est estimé à 5,3 milliards pour 1962, y compris 10 % de ventes entre sociétés du groupe pour lesquelles les marges bénéficiaires sont vraisemblablement faibles. » En 1962, le bénéfice net fut de 78 millions, en 1963 de 84 millions, ce qui nous donnerait, pour 1963, selon les estimations de la banque Lombard, un chiffre d'affaires de 5,8 milliards, qui correspondrait à une croissance normale de 8 %.

5,8 ou 7,9? Cela nous fait une marge d'approximation de 2 milliards. Deux milliards, telle est la dispersion de l'information pour une société privée dite d'intérêt public.

On nous dira que, ne participant pas aux échelons des avantages, il est inutile que nous nous embarquions de ces détails emmiliardés. Tout au plus, peuvent-ils intéresser les actionnaires. C'est vrai. Plaçons-nous à leur point de vue.

L'information de l'actionnaire

Au Casino-Théâtre de Zoug, un actionnaire leva l'étendard de la révolte. Pourquoi donc réclamait-il plus de clarté dans le bilan, une description fidèle des participations, un calcul précis des bénéfices bruts et des bénéfices non distribués mais réinvestis? Pourquoi donc cette agitation à la « base », s'il est permis de qualifier ainsi un actionnaire aussi distingué que le docteur Richard Fiez, de Saint-Moritz. Pour le comprendre, il suffit de se reporter au clas-

sement de « Fortune » qui fut le point de départ de notre enquête.

On constate en effet que, des 13 entreprises de dimensions mondiales (non compris les sociétés américaines) dont le chiffre de vente dépasse un milliard de dollars, aucune, à l'exception des charbonnages anglais dont la situation est particulière, aucune ne distribue en dividendes une somme aussi faible que Nestlé. Comparons avec son grand concurrent Unilever. Pour 4,2 milliards de chiffres de ventes, Unilever distribue 156 millions de dollars; pour 1,8 milliard, Nestlé distribue 22 millions de dollars.

L'irritation des actionnaires n'est donc pas désintéressée. Ils sont frustrés.

Quel est le gain réel ?

Nestlé contrôle 208 fabriques à l'étranger. Or, une de ses difficultés majeures est de rapatrier les bénéfices obtenus. Il est donc souvent plus simple de les réinvestir sur place. Aussi Nestlé pratique une politique d'autofinancement particulièrement poussée. Nous disions, dans notre dernier numéro, que les entreprises suisses réinvestissent en général trois fois plus qu'elles ne distribuent. Etant donné sa structure, Nestlé va bien au-delà. La banque Lombard estimait en 1962 à 260 millions le bénéfice réel (bénéfice net annoncé 78 millions), puis ajoutait avec prudence: « Ce calcul tient compte de la politique conservatrice de la société qui implique certains amortissements avant bilan. » Une proportion de 1 pour les bénéfices distribués contre 5 pour les bénéfices réinvestis ne semble donc pas abusive, ce qui nous donnerait, en fin de compte, pour 1963, quelque 420 millions de bénéfice réel (chiffre qui recoupe l'estimation de « Fortune Magazine », citée par M. Fiez, l'actionnaire insatisfait, soit 430 millions).

Une entreprise qui a sa fin en elle-même

Nous ne nous attendrions pas sur le sort des actionnaires qui, bien que copropriétaires de l'entreprise, se sentent laissés pour compte. D'ailleurs, à Nestlé, la démocratie interne coûte cher pour qui veut se payer le luxe d'être seul à protester. M. Fiez ayant déposé un projet de résolution, M. Max Petitpierre lui fit remarquer que ce projet ne pouvait être soumis aux actionnaires comme proposition, n'étant pas appuyé, conformément à l'article 18 des statuts, par 10 % du capital social. La valeur en bourse de la totalité des actions Nestlé représentant quelque 5 milliards, cela signifie qu'à moins de « valoir » 500 millions, vous n'avez pas de possibilité, statutairement, de déposer une résolution à l'assemblée générale.

Nestlé, par sa politique d'autofinancement, apparaît donc non seulement comme une société de production, mais comme une société financière qui peut sans contrôle extérieur ou intérieur, racheter, à son gré, des sociétés étrangères.

Elle a sa fin en elle-même. Son intérêt général, c'est sa croissance. Même le conseil d'administration semble obéir à cette finalité. En effet, s'il faisait une politique de large distribution des bénéfices, ses tantièmes en seraient augmentés (il touche donc, conformément à l'article 34 des statuts, le 3 % du bénéfice net, une fois déduit le dividende statutaire de 5 % et le versement à une réserve spéciale). Il faut donc admirer le désintéressement des administrateurs qui se contentent, pour douze personnes, d'une somme de 1 552 993 francs !

Nestlé, une machine gigantesque entraînée par son propre mouvement. Une puissance colossale, supérieure à celle de l'Etat et dont disposent, seuls, quelques hommes et des technocrates. L'entreprise n'est plus une entreprise privée au service des particuliers, elle apparaît avant tout comme une entreprise privée aliénée au profit d'elle-même et de son auto-développement.

C'est un monstre condamné à grandir éternellement. Mais nous ne pouvons pas limiter la description à cette première conclusion. Comment Nestlé s'est-il développé, quel est son empire, quelles sont ses relations avec l'Etat, autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre dans notre prochain numéro.

La pêche d'amateurs

La faune aquatique ne se renouvelle plus. Les poissons pêchés ont été placés dans les rivières pour qu'ils puissent y être pêchés. Les rivières sont donc des viviers sur lesquels veillent l'Etat et les sociétés de pêcheurs. L'Etat élève des alevins ; il les vend par milliers aux sociétés de pêches, non sans les avoir faits compter un à un par un garde-pêche patenté.

Nous ignorions les règles de ce jeu où l'on ne retrouve dans l'eau que ce que l'on y a mis. Mais notre attention avait été frappée par la publicité faite autour du castings (ou pêche sur terre ferme, c'est-à-dire exercice d'adresse du lancer). Nous voulions en savoir plus sur ce monde subaquatique. Aussi D. P. a-t-il chargé le seul spécialiste de l'équipe du soin de mener l'enquête. D. P.

Défense et illustration d'un jeu

Le pêcheur, on le connaît : associatif sur les bords, il aime la nature, comme la mémère son chien, contre les hommes. On sourit : c'est un doux maniaque. Ainsi le montre la caricature. Et c'est ce qu'il y a de gênant, c'est que la caricature parfois ne fait que peindre : tel pêcheur comme il va au bistrot, pour échapper aux siens, pour se fuir. Poète et paysan... Il paraît que cela s'est vu. Pourquoi donc ne pourrait-on pas être pêcheur et citoyen ?

Les amateurs, las des railleries, veulent à présent que leur hobby ait ses quartiers de noblesse : la pêche devient un sport. Isaac Walton (« Le parfait pêcheur en rivière », Londres, 1653), le premier qui ait célébré la canne par la plume, dit de cette pratique ingénument que c'est un art. Moins naïf que le vieil auteur halieutique¹, nous la qualifierons en termes plus légers : nous ferons de la pêche un jeu. L'enfant est habilité à jouer. L'adulte, pas encore... Ouvrons-lui cependant, quand la société nous y autorise, avec la clé des champs, les portes de la liberté mineure.

Il y a trente ou quarante ans, la pêche d'amateurs ne soulevait nul problème : les pêcheurs étaient peu

nombreux, les poissons abondaient dans nos cours d'eau. Le cheptel maintenant se raréfie. D'année en année s'appauvrit la faune aquatique. Les espèces les plus fines (truites, ombres, brochets) disparaissent. A qui s'en prendre ? Aux pollueurs d'abord, c'est évident : naguère le Rhône a été empoisonné sur 100 km., la Broye sur 30. L'agriculture pourrit les ruisseaux, l'industrie les rivières². Ici le purin, là le formol : l'eau limpide finira par sourdre seulement de nos souvenirs d'enfance. Mais une fois qu'on a daubé les pollueurs, a-t-on tout dit ? Il nous semblait que non. Pour en avoir le cœur net, nous avons pris langue avec M. Gilbert Matthey, inspecteur cantonal de la pêche, et trois membres du club vaudois des pêcheurs à la mouche, MM. Junod, Lambelet et Rapaz.

Jouer selon les règles

Toujours davantage de pêcheurs (200 permissionnaires de plus environ chaque année), toujours moins d'eaux pêchables : dans l'agglomération lausannoise, se sont effacés de la carte halieutique — voire géographique — la Vuachère, la Louve, le Flon, la Mèbre. L'inspecteur cantonal a réussi de justesse à sauver la Paudèze : elle survivra — on laissera couler un certain volume d'eau sur le voûtage. On eût pu en faire autant du cours supérieur du Flon en Sauvabelin. Regrettons que les pouvoirs publics aient ici manqué d'imagination. Mieux : quand le service cantonal de la pêche demande, pour mieux financer le repeuplement, que le coût du permis vaudois soit porté de 40 francs à 44, il formule une saine exigence. Selon le chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, l'adoption de cette mesure de renchérissement irait contre la politique déflationniste. Ce serait jeter 20 000 francs à l'infla-

tion ! Nous craignons que M. Debétaz ne confonde surchauffe et poêle à frire.

Répondant aux pêcheurs, M. Gilbert Matthey admet que nos grandes rivières (le Rhône, la Broye, l'Orbe) toléreraient davantage de truites, qu'on pourrait déverser deux fois plus de brochets dans le lac de Bret. Mais il faut de l'argent : le kilo de brochetons coûte 15 francs. L'hydrobiologiste en revanche ne cache pas que cette expérience-ci est grosse de risques : le brochet a la réputation de forcer un peu sur le cannibalisme. L'un de nous, qui ne pêche pas, s'intéresse aux carpes : c'est un gastronome. Pourquoi n'en voit-on jamais ? M. Matthey lui en offrirait volontiers, mais ce poisson n'a pas l'heur de plaire au palais de nos compatriotes. Et pourtant les Allemands ? On dira que ce n'est pas une référence. Mais les Chinois ? Aurons-nous de l'anguille en étang ? M. Matthey ne répugnerait pas à pareil peuplement : l'anguille, depuis peu, commence à se vendre fraîche. En outre, stérile en eau douce, elle n'y romprait pas l'équilibre biologique.

Les pêcheurs récriminent et quémangent. Souvent à juste titre. Mais eux, n'ont-ils aucune part de responsabilité dans le désastre qu'ils dénoncent ? Il y a de mauvais joueurs : ce sont les semi-professionnels qui pêchent moins pour le plaisir que pour le gain. Gens qui se trouvent à deux pas des lieux de pêche, ou retraités, plus ravageurs que des loutres — ils ne consomment pas leur poisson, ils le vendent. En France, la vente des salmonidés sauvages est interdite. Avec raison : si l'on veut d'une pêche ouverte à tous, il ne faut pas qu'une minorité accapare le poisson. A la pêche aussi le besoin se fait sentir d'une éducation qui apprenne à ne pas marcher sur les bottes des autres.

¹ Qui traite de la pêche d'amateurs.

² Moyenne suisse : un cas de pollution constaté par jour.

Les cent ans de l'Éducateur

Les enseignants romands viennent de recevoir le numéro centenaire de leur revue et bulletin corporatif. L'« Educateur » apparaît aujourd'hui comme un outil précieux ; son rôle, au moment où nos institutions scolaires préparent une mue difficile, sera essentiel.

Le meilleur hommage que nous pouvons rendre à tous ceux qui ont lutté, à travers mille difficultés, est de mettre en parallèle deux textes que sépare un siècle de fidélité :

1866. Alexandre Daguet, de Fribourg, premier rédacteur et premier président de la S.P.R., informait les

sociétaires que l'on traiterait notamment la question suivante lors du premier Congrès romand :

1. Quelles sont les branches de l'enseignement primaire pour l'enseignement desquels l'emploi d'un « Manuel » est nécessaire ou simplement utile ?

Y aurait-il avantage à ce que ces « Manuels » fussent rédigés d'une manière uniforme dans les cantons de la Suisse française ?

1965. Jean-Pierre Rochat, de Montreux, rédacteur actuel, écrit :

C'est à nous de réclamer un Centre de recherches et d'expérimentation pédagogiques à l'échelle des réformes à venir, et qui ne pourra être que romand

s'il veut avoir l'ampleur nécessaire, les ressources en hommes et moyens d'une institution d'avant-garde.

Une remarque s'impose. Si en cent ans, plusieurs questions déjà actuelles en 1866 n'ont pas encore été résolues et sont toujours à l'ordre du jour, d'autres, nombreuses, difficiles, sont venues s'y ajouter. Qu'on se rapporte à la liste non exhaustive que dresse J.-P. Rochat dans l'article cité. Mais en la lisant une certitude s'impose. Il ne sera pas possible, cette fois, d'attendre cent ans pour trouver une solution. Ni l'évolution de l'histoire, ni celle de l'économie ne nous laisseraient prendre notre temps.

Pour faire connaître D. P.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, la fin de l'année 1964 a été l'occasion pour plusieurs de nos lecteurs de faire connaître D. P. De minovembre à fin décembre, nous avons gagné 131 abonnements nouveaux. Quelques abonnés seulement (12) n'ont pas à la fin de l'année renouvelé leur abonnement. Le bilan est donc fort encourageant.

Un concours du meilleur propagandiste était ouvert pour cette période. Nos lecteurs, certes, ont assuré la diffusion du journal par amitié et non par appât du prix. Souvent même, ils n'ont pas dressé le tableau complet de leur chasse aux abonnés. Nous l'avons donc établi au mieux en tenant compte d'une part des listes d'adresses utiles : notamment celles de MM. Grégoire Leroy, à Orbe ; Claude Torracinta, à Genève ; Gilbert Pidoux, à Yvonand ; Jean-Claude Vautier, à Orbe ; André Gardiol, à Lausanne ; Louis Codourey, à Lausanne ; Mme Borle, à Lausanne ; Rémi Chevrolet, à Paudex ; Mlle Denise Rich, à Lausanne ; Jean-Marc Besson, à Lausanne ; Philippe Zutter, à Chaumont.

D'autre part, nous avons pointé les abonnements (au-delà de un) acquis par MM. René Perrin, à Lau-

sanne ; Laurent Pauli, Neuchâtel ; Schlup - Viguet, Lausanne et Bernard Hoffmann, Genève.

C'est M. René Perrin qui a obtenu la palme et à qui André Gavillet offrira les « Mémoires d'un révolutionnaire ».

De Victor Serge à Fritz Brupbacher

Si le saut de Cingria à Victor Serge avait été brusque, nous passons de Victor Serge à Brupbacher par un fondu enchaîné : ce sont deux hommes de la même famille.

Fritz Brupbacher (1874-1945), médecin zuricois, a participé aux luttes révolutionnaires les plus vives que la Suisse ait connu. Attiré par la lutte, mais incapable d'accepter les compromissions ou la discipline de parti quand elle était érigée en raison d'Etat pour faire accepter le jeu des ambitieux, il fut exclu de la social-démocratie avant 1914, et du parti communiste autour de 1930. Conscient lui-même de son inadéquation, il a intitulé un de ses chapitres, un des plus intéressants de son livre « Socialisme et liberté » : « Soixante ans d'hérésie ».

A travers Brupbacher, on découvre une Suisse allemande insolite, violente, non conformiste ; mais

Brupbacher fut aussi, et c'est précieux pour le lecteur romand, l'ami de James Guillaume — cette très belle figure de l'anarchisme neuchâtelois, et à travers Guillaume, il a connu directement le conflit Bakounine - Marx, et aussi de Pierre Monatte, ce révolutionnaire français remarquable d'intransigeance. C.-F. Pochon, qui offre le livre, nous donne ses raisons. Mon but, nous dit-il en donnant ce livre, est de faire connaître une Suisse que beaucoup ignorent, rendre hommage à l'éditeur (La Baconnière) qui a couru le risque d'une édition certainement peu rentable, et aussi saluer, une dernière fois, le traducteur Jean-Paul Samson, décédé il y a quelques mois, et qui animait la revue « Témoin » qui avait bien mérité son nom.

Détail technique

Le concours est ouvert du 1^{er} janvier au 28 février. Précisez soigneusement chaque fois au dos du bulletin de versement ou par une carte à notre case, au compte de qui l'abonnement doit être porté. Et aussi envoyez-nous des adresses utiles, ou demandez-nous des exemplaires de propagande ! Continuez à faire connaître D. P. !